

## L'enterrement est confirmé (11/12/2010)

### Le hold-up fiscal du siècle restera impuni. 500 millions d'€ éludés et pas de coupable

**BRUXELLES** Vendredi, ce fut donc l'ultime symphonie pour un massacre. Voici un an, le tribunal correctionnel avait déjà fait éclater à grands coups de tronçonneuse le plus grand dossier fiscal de l'histoire belge.

Mais, cette fois, la cour d'appel est allée plus loin encore pour confirmer ce diagnostic implacable, soit l'acquittement technique de tous les prévenus, et surtout pour stigmatiser les méthodes des enquêteurs et du juge d'instruction de l'époque, Jean-Claude Leys.



Souvenons-nous. En 1994, la PJ est informée d'un *coup énorme* par un indicateur black-listé. Il s'agit de l'affaire KB Lux. L'indic a des listings de titulaires de comptes numérotés auprès de la filiale luxembourgeoise de celle qu'on appelait à l'époque la Kredietbank.

Les documents ont été volés par de hauts cadres de la KB Lux en disgrâce chez leur employeur. En raison notamment d'une tentative de détournement portant sur 10 millions d'euros, ils étaient carbonisés à la KB Lux qui avait pourtant du mal à les licencier.

Pendant deux ans, le parquet de Bruxelles et les *limiers* un peu nickelés de la PJ de Bruxelles ont cherché un moyen de faire entrer en procédure les documents volés, sachant que s'ils étaient déclarés tels, les poursuites seraient viciées.

Nœud gordien de ce dossier : des procès-verbaux ont été effacés par les péjistes pour ne pas laisser de traces des premiers modes d'obtention des preuves présumées ! Hélas pour eux, des copies circulaient encore.

Bref, cette fois, c'est certain : l'inculpation des dirigeants de la KB et de la KB Lux était fondée sur du sable. Le vice tant redouté est mis au jour. La cour a confirmé l'irrecevabilité des poursuites, compte tenu des méthodes illégales utilisées. Les banquiers et l'héritière des tabacs Saint-Michel, Rita Verstraeten, qui avait fraudé massivement, sont les grands gagnants de cette épopée judiciaire sans précédent.

Les gros pigeons sont les milliers d'épargnants qui ont accepté des redressements fiscaux pour échapper aux poursuites pénales. *The end* ? Prenons les paris... Le parquet général n'osera pas un pourvoi en cassation. Il dira qu'il n'a pas trouvé de moyen de cassation. Du classique. Du tout à fait classique.

**Jean-Pierre De Staercke**

© La Dernière Heure 2010

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

